

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL2025_052



Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 030-213001050-20250719-DEL052_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juillet à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 12 juillet 2025

Vote :

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	8
Procuration	2
Votants	10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, Gaëlle JOSSINET, ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, RAGUES Christian, THION Jean-Claude

Absents : SAUVAIRE Marc, Jean-Luc ALBE

Procurations : SAUVAIRE Marc à Laurent BALSAN, Jean-Luc ALBE à Renaud ESCANDE

Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

DECISION MODIFICATIVE N°3

Mme le Maire expose :

Un administré a renoncé à son permis de construire ayant déjà réglé la première partie de la taxe d'aménagement. Cette renonciation entraîne le remboursement de la somme déjà versée à l'administré. Aucun crédit n'ayant été voté au budget au chapitre correspondant, il convient de provisionner ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification du budget GÉNÉRAL de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
10226 : Taxe d'aménagement	1700.00		
2151 (21) – 66 : Opération de voirie	-1700.00		
Total dépenses :	1 700.00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	1 700.00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-------------

Fait et délibéré en Mairie, le 14 juin 2025

Mme le Maire
Irène LEBEAU

